Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260226-DELIB2026_010-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Nicole VILLER, Mickaël SEGUIN, Isabelle JOUFFE, Vincent CHESNAIS, Michel RAFFRAY, Pierrick LORY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Philippe PLARD, Alix CHOLLET, Magalie TEILLET, Isabelle GUILBAUD, Vincent PERROQUIN, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Bertrand RABAROT, Xavier MONSCH, Jacquy GUERIN et Christian EON *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Bernard CHRETIEN *(ayant donné pouvoir à Pierrick LORY)*, Aurore BAUCHE (ayant donné pouvoir *à Evelyne ROMMES)*, Michel VACHER *(ayant donné pouvoir à Françoise LE ROUILLE),* Angélique LE VERGE, Marie LECOUPLIER, Vanessa SAMSON, Jean-Yves GUEGUEN, Gladys GARETTE et Estelle HERVE GUILLEMOT.

Secrétaire de séance : Isabelle GUILBAUD

DELIBERATION 010/2026 : BUDGET PRINCIPAL 2026 – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Loïc REVEL, Maire délégué, rappelle que, conformément aux dispositions de l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Le budget 2026 sera proposé au vote du Conseil Municipal au mois d'Avril.
Aussi, afin de faire face aux éventuels besoins de remplacement de matériels obsolètes, et besoin en nouveaux matériels ou fournitures en urgence, afin d'assurer un bon fonctionnement des services municipaux, il propose d'appliquer ces dispositions pour l'opération d'investissement 108-Acquisitions du budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, conformément à l'article L1612-1 du CGCT,
Le Conseil Municipal **DECIDE :**

- **L'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2026 du budget principal à hauteur de 20 000 € pour l'opération d'investissement 108-Acquisitions - Chapitre 21,**

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260226-DELIB2026_010-DE

- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou Messieurs les Maires délégués à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondantes.

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif principal 2026.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Maxime LEBORGNE

